

PROVINCE DE QUÉBEC

CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 janvier 2011, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame Marie-Eve D'Ascola
 Madame Edith Coulombe
 Madame Julie Plamondon
 Monsieur François Du Sablon
 Monsieur Louis-Antoine Gagné

Formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Miller, maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Michel Chatigny ainsi que le directeur du Service d'urbanisme et de l'environnement, monsieur Louis Desrosiers sont également présents.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Acceptation des procès-verbaux des 13 et 20 décembre 2010;
4. Acceptation des comptes du mois;
5. Bordereau de correspondance;
6. Adoption du règlement numéro 11-635 – règlement établissant les taux de taxes, les tarifs de compensation, le taux d'intérêts, la pénalité et les modalités de paiement du compte de taxes pour l'exercice 2011;
7. Dépôt d'une déclaration d'intérêts pécuniaire d'un membre du conseil;
8. Adoption du règlement numéro 11-636 – règlement modifiant le règlement numéro 07-548 sur le déneigement des chemins privés;
9. Adoption de la politique de gestion contractuelle;
10. Immobilisations 2010 – financement permanent :
 - a) achat de téléavertisseurs pour le Service de la protection incendie;
 - b) nouveau site Internet;
11. Demande d'emprunt temporaire - marge de crédit;
12. Rapport final des coûts 2010 - contrat de vidange et de disposition des boues de l'étang numéro 3 du réseau d'égout;
13. Contrat de service – support technique en informatique;

14. Renouvellement de l'entente de services financiers avec la Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg;
15. Demande au ministère de la Justice – désignation du maire à titre de célébrant pour des mariages ou des unions civiles;
16. Renouvellement de l'entente relative à la fourniture du service de protection contre l'incendie sur le territoire de la ville de Lac-Delage par les cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury;
17. Immobilisations 2011 – achat d'un véhicule neuf et d'équipements pour le Service de la protection incendie;
18. Avis de motion – règlement pourvoyant à la réfection et au pavage d'une partie du chemin Saint-Edmond (projet IF-0902) et de toute l'assiette des chemins Whalen (projet IF-0903) et du Plateau (projet IF-1102) et décrétant un emprunt approximatif de 1 608 800 \$;
19. Acceptation du devis de soumissions par système de pondération et d'évaluation des offres – honoraires professionnels d'ingénierie concernant les travaux de réfection et de pavage d'une partie du chemin Saint-Edmond (projet IF-0902) et de toute l'assiette des chemins Whalen (projet IF-0903) et du Plateau (projet IF-1102);
20. Dépôt du rapport final des permis et certificats 2010;
21. Assemblée publique de consultation – projet de règlement numéro 10-P-634 modifiant le règlement numéro 09-603 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;
22. Adoption du règlement numéro 10-634 – règlement modifiant le règlement numéro 09-603 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;
23. Demande d'affichage temporaire – événement 2011 du festival Snowboard Jamboree à la Station touristique de Stoneham;
24. Demandes d'aides financières – organismes du milieu :
 - a) Cantons Culture;
 - b) Corporative de loisirs de Vermont-sur-le-Lac;
25. Demande de subvention 2011 – organisme régional;
26. Rapport du comité de sélection - engagement d'une coordonnatrice aux loisirs et à la culture;
27. Engagement du personnel d'encadrement – programmation d'hiver 2011;
28. Demande d'aide financière 2011 – Maison des jeunes l'Atôme;
29. Varia;
30. Période de questions;
31. Levée de la séance.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 42, monsieur Robert Miller, maire, déclare l'ouverture de l'assemblée.

Rés. : 01-11

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal procède à l'adoption de l'ordre du jour suite à la lecture de celui-ci par monsieur François Du Sablon.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 02-11

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 13 ET 20 DÉCEMBRE 2010

Considérant que chaque membre du conseil a reçu les procès-verbaux des 13 et 20 décembre 2010, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, une dispense de lecture est accordée.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'accepter les procès-verbaux des 13 et 20 décembre 2010 tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 03-11

ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

Considérant que les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tels que certifiés par le secrétaire-trésorier;

Considérant que les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu d'accepter le rapport du directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Michel Chatigny, certifiant que les crédits budgétaires sont disponibles pour couvrir les dépenses du mois de décembre 2010 et janvier 2011 et d'autoriser le paiement des sommes décrites aux rapports des effets présentés au conseil pour décembre 2010 et janvier 2011 totalisant 590 590,11 \$.

Le total des salaires nets payés au courant du mois de décembre 2010, se chiffrant à 122 722,96 \$ ainsi que les remises provinciales et fédérales (déductions à la source), au montant de 70 705,18 \$, sont prévus au budget de l'année courante et l'autorisation du paiement desdites sommes est entérinée.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 04-11

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'accepter le bordereau de correspondance daté du 17 janvier 2011.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 05-11

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 11-635 –
RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES
TARIFS DE COMPENSATION, LE TAUX D'INTÉRÊTS, LA
PÉNALITÉ ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT DU
COMPTE DE TAXES POUR L'EXERCICE 2011**

Considérant qu'une copie du règlement numéro 11-635 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé;

Considérant que des copies dudit règlement sont disponibles pour consultation par les citoyennes et citoyens présents et ce, dès le début de la séance;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'adopter le règlement numéro 11-635 établissant les taux d'intérêts, la pénalité et les modalités de paiement du comptes de taxes pour l'exercice 2011 comportant onze pages et cinq annexes (A à E).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 06-11

**DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRE D'UN MEMBRE DU CONSEIL**

Considérant que la formule de déclaration des intérêts pécuniaire du membre du conseil énuméré ci-dessous a été déposée au greffe de la municipalité dans les délais requis par la Loi (L.E.R.M., article numéro 357 et suivants);

Considérant qu'il est de l'avis du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire suite à l'interprétation desdites dispositions, que les formules de déclaration des intérêts pécuniaires sont des documents publics qui doivent être déposées lors d'une assemblée du conseil municipal;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu d'accuser réception de la formule de déclaration des intérêts pécuniaire du membre du conseil suivant déposée auprès du greffe en date du 20 décembre 2010 :

Madame Lisa Kennedy, conseillère, siège numéro 5

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 07-11

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 11-636 –
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
07-548 SUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS PRIVÉS**

Considérant qu'une copie du règlement numéro 11-636 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé;

Considérant que des copies dudit règlement sont disponibles pour consultation par les citoyennes et citoyens présents et ce, dès le début de la séance;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'adopter le règlement numéro 11-636 modifiant le règlement numéro 07-548 sur le déneigement des chemins privés comportant deux pages.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 08-11

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

Considérant l'adoption par le gouvernement du Québec des projets de loi 76 et 102;

Considérant l'obligation de la municipalité d'adopter une politique de gestion contractuelle en vertu desdits projets de loi;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de maintenir une saine concurrence entre toutes les personnes voulant contracter avec elle;

Considérant la recommandation de la direction générale;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que ce conseil adopte la politique de gestion contractuelle GF-11-01 déposée le 17 janvier 2011 par le directeur du Service des finances. Une copie de cette politique soit remise à tous les employés de la municipalité de même qu'aux élus afin que ceux-ci en comprennent bien le contenu, la portée et respectent toutes les dispositions.

Adoptée à l'unanimité.

IMMOBILISATIONS 2010 – FINANCEMENT PERMANENT

Rés. : 09-11

ACHAT DE TÉLÉAVERTISSEURS POUR LE SERVICE DE LA PROTECTION INCENDIE

Considérant que le programme triennal d'immobilisations de l'année 2010 prévoyait l'achat de téléavertisseurs pour le Service de la protection incendie (projet SP-0802A), suivant un programme de remplacement des appareils sur trois ans;

Considérant le bilan final des coûts du projet d'immobilisation numéro SP-0802A déposé par le Service des finances, soit 7 837,23 \$;

Considérant la nécessité de procéder au financement permanent de ce projet via le fonds de roulement de la

municipalité, conformément au programme triennal d'immobilisations 2010;

Considérant la recommandation de la direction générale;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil accepte le bilan des dépenses attribuables à l'achat de téléavertisseurs (projet numéro SP-0802A) pour un montant total de 7 837,23 \$.

Le conseil autorise le financement de ce projet à même le fonds de roulement de la municipalité en respectant le tableau des remboursements suivants:

2011: 2 734 \$
2012: 2 552 \$
2013: 2 551 \$

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim confirme que les sommes requises pour le financement de ce projet sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 10-11

NOUVEAU SITE INTERNET

Considérant que le programme triennal d'immobilisations de l'année 2010 prévoyait la conception d'un nouveau site Internet;

Considérant le bilan final des coûts du projet d'immobilisation numéro UR-1001 déposé par le Service des finances, soit 24 045,35 \$;

Considérant la nécessité de procéder au financement permanent de ce projet via le fonds de roulement de la municipalité, conformément au programme triennal d'immobilisations 2010;

Considérant la recommandation de la direction générale;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que ce conseil accepte le bilan des dépenses attribuables à la conception de notre nouveau site Internet (projet numéro UR-1001), pour un montant total de 24 045,35 \$.

Le conseil autorise le financement de ce projet à même le fonds de roulement de la municipalité en respectant le tableau des remboursements suivants:

2011: 8 400 \$
2012: 7 823 \$
2013: 7 822 \$

Le secrétaire-trésorier confirme que les sommes requises pour le financement de ce projet sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 11-11

DEMANDE D'EMPRUNT TEMPORAIRE – MARGE DE CRÉDIT

Considérant que la municipalité a prévu en 2010 dans son programme triennal d'immobilisations les projets suivants : l'agrandissement du complexe municipal (projet LO-0801) selon le règlement numéro 09-599, la réfection de la toiture du presbytère (projet LO-0802), la mise aux normes de la chapelle Tewkesbury (projet LO-1004) et l'installation d'un système d'éclairage et de ventilation à la grange du presbytère (projet LO-1005) selon le règlement numéro 10-625, l'aménagement d'une piste multifonctionnelle (projet IF-1005) et l'aménagement d'un cercle de virage sur le chemin Jacques-Cartier nord selon le règlement numéro 10-630;

Considérant que le financement permanent des règlements d'emprunts numéros 09-599, 10-625 et 10-630 ne sera finalisé qu'au courant de l'année 2011;

Considérant que nous devons payer les fournisseurs ayant effectué les travaux desdits projets;

Considérant que la municipalité n'aura pas les liquidités nécessaires afin de remplir ses obligations financières jusqu'au financement desdits règlements d'emprunts;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que ce conseil autorise la demande d'un emprunt temporaire auprès de la Caisse populaire de Charlesbourg, Centre financier aux entreprises Desjardins de Charlesbourg d'un montant de 1 177 352 \$ afin de pallier au manque de liquidité, jusqu'au financement permanent des règlements d'emprunts énumérés ci-dessus.

Le conseil autorise monsieur Michel Chatigny, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, à signer les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente résolution.

Le taux préférentiel du Centre financier aux entreprises Desjardins, actuellement à 3%, s'appliquera pour les sommes ainsi empruntées.

Les frais d'intérêts seront imputés aux règlements d'emprunts respectifs.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 12-11

RAPPORT FINAL DES COÛTS 2010 – CONTRAT DE VIDANGE ET DE DISPOSITION DES BOUES À L'ÉTANG NUMÉRO 3 DU RÉSEAU D'ÉGOUT

Considérant que le budget d'opération 2010 prévoyait les sommes nécessaires pour l'octroi d'un contrat de vidange et de disposition des boues de l'étang numéro 3, du réseau d'égout municipal (poste numéro 02-414-00-445);

Considérant le bilan final des coûts 2010 dudit projet déposé par le Service des finances, soit 23 050,13 \$;

Considérant que l'écart entre le montant prévu au budget 2010 et le montant final des coûts 2010 dudit projet doit être versé au fonds réservé du réseau sanitaire;

Considérant la recommandation de la direction générale;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que ce conseil:

- accepte le bilan des dépenses 2010 attribuable à la réalisation du projet de vidange et de disposition des boues de l'étang numéro 3 du réseau d'égout municipal, soit 23 050,13 \$; et
- autorise le Service des finances à verser le solde, soit 21 949,87 \$ au surplus accumulé affecté du réseau sanitaire.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 13-11

CONTRAT DE SERVICE – SUPPORT TECHNIQUE ET INFORMATIQUE

Considérant les besoins de la municipalité concernant les services professionnels d'entretien, de support correctif et de réparations d'équipements et logiciels pour l'ensemble de son réseau informatique;

Considérant l'offre reçue de la firme Référence Systèmes inc. datée du 4 janvier 2011, portant sur les services professionnels informatiques;

Considérant que ladite firme est le fournisseur de la municipalité depuis plusieurs années;

Considérant la recommandation de la direction générale;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu que ce conseil accorde le contrat de services professionnels 2011 en regard avec le support technique et l'entretien du réseau informatique de la municipalité à la firme Référence Systèmes inc.

Ledit contrat est sous forme de banque d'heures soit, 75 heures à 70 \$ de l'heure, plus les taxes applicables.

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Michel Chatigny est autorisé à signer pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury ledit contrat et confirme que les crédits budgétaires 2011 sont disponibles pour la présente dépense (poste numéro 02-130-42-414).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 14-11

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES FINANCIERS AVEC LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE CHARLESBOURG

Considérant l'offre de renouvellement de l'entente de services financiers reçue de la Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg, datée du 17 décembre 2010;

Considérant la recommandation du Service des finances et de la direction générale en regard avec ladite proposition de renouvellement;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil accepte la nouvelle entente de services financiers datée du 17 décembre 2010 de la Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg. L'entente de renouvellement est effective pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2011.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tous les documents requis pour et au nom des cantons-unis de Stoneham-et-Tewkesbury.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 15-11

**DEMANDE AU MINISTRE DE LA JUSTICE –
DÉSIGNATION DU MAIRE À TITRE DE CÉLÉBRANT
POUR DES MARIAGES OU DES UNIONS CIVILES**

Considérant que la Loi permet au maire ou à un membre du conseil municipal d'être autorisé à célébrer des mariages ou des unions civiles;

Considérant que le maire, monsieur Robert Miller, désire entreprendre des démarches requises afin d'être autorisé à agir à titre de célébrant pour des mariages ou des unions civiles;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu qu'une demande soit faite auprès du ministre de la Justice afin d'autoriser le maire, monsieur Robert Miller, à célébrer des mariages ou des unions civiles.

Adoptée à l'unanimité.

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE À LA
FOURNITURE DU SERVICE DE PROTECTION CONTRE
L'INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE
LAC-DELAGE PAR LES CANTONS UNIS DE STONEHAM-
ET-TEWKESBURY**

Le conseil municipal décide de remettre le dossier de l'entente de services incendie avec la Ville de Lac-Delage à une séance ultérieure.

Rés. : 16-11

**IMMOBILISATIONS 2011 – ACHAT D'UN VÉHICULE
NEUF POUR LE SERVICE DE LA PROTECTION
INCENDIE**

Considérant que le programme triennal d'immobilisations 2011 prévoit un projet d'achat d'un véhicule neuf pour le Service de la protection incendie ainsi que divers équipements pour ledit véhicule (projet SP-1101);

Considérant que des soumissions sur invitation auprès de deux concessionnaires de marque Chrysler ont été demandées;

Considérant que la firme La Maison Chrysler Charlesbourg a présenté la plus basse soumission conforme aux exigences de la municipalité;

Considérant que la recommandation du directeur du Service de la protection incendie;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que ce conseil octroie le contrat de fourniture d'un véhicule neuf de marque Chrysler Grand Caravan SE à la firme La Maison Chrysler Charlesbourg selon l'offre reçue de ladite firme le 28 décembre 2010 pour un montant total de 20 272,35 \$, toutes taxes et autres charges incluses.

Le contremaître aux travaux publics, monsieur Richard Pageau, est autorisé à signer pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury tous les documents nécessaires pour la bonne conclusion dudit achat.

Le directeur du Service de la protection incendie, monsieur Jean-Marc Nolin est autorisé à effectuer les achats des équipements pour ledit véhicule (pneus, gyrophares, sirène, lettrage, radiocommunication, etc.).

Les sommes nécessaires pour couvrir les présentes dépenses, d'un maximum de 25 000 \$, toutes taxes incluses, seront prises à même le fonds de roulement de la municipalité.

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim confirme que les crédits budgétaires relatifs à ce projet sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT POURVOYANT À LA RÉFECTION ET AU PAVAGE D'UNE PARTIE DU CHEMIN SAINT-EDMOND (PROJET IF-0902) ET DE TOUTE L'ASSIETTE DES CHEMINS WHALEN (PROJET IF-0903) ET DU PLATEAU (PROJET IF-1102) ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT APPROXIMATIF DE 1 608 800 \$

Je, soussignée, Julie Plamondon, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement pourvoyant à la réfection et au pavage d'une partie du chemin Saint-Edmond (projet IF-0902) et de toute l'assiette des chemins Whalen (projet IF-0903) et du Plateau (projet IF-1102) et décrétant un emprunt approximatif de 1 608 800 \$

Conseillère

Rés. : 17-11

ACCEPTATION DU DEVIS DE SOUMISSIONS PAR SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES – HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE PAVAGE D'UNE PARTIE DU CHEMIN SAINT-EDMOND (PROJET IF-0902) ET DE TOUTE L'ASSIETTE DES CHEMINS WHALEN (PROJET IF-0903) ET DU PLATEAU (PROJET IF-1102)

Considérant que le programme triennal d'immobilisations de l'année 2011 prévoit les sommes nécessaires pour les dépenses

inhérentes aux travaux de réfection de voirie des chemins Saint-Edmond (IF-0902), Whalen (IF-0903) et du Plateau (IF-1102);

Considérant la loi applicable en regard avec l'octroi de contrats d'honoraires professionnels dont les frais sont prévus entre 25 000 \$ et 100 000 \$;

Considérant le projet de cahier des demandes de soumissions pour services professionnels dans le cadre du projet des travaux de réfection de voirie des chemins Saint-Edmond (IF-0902), Whalen (IF-0903) et du Plateau (IF-1102);

Considérant que ce projet de cahier respecte les obligations légales en matière d'octroi de contrat d'honoraires professionnels par voie d'invitations écrites;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil accepte le cahier (devis) des demandes de soumissions pour services professionnels daté du mois de janvier 2011, dans le cadre du projet des travaux de réfection de voirie des chemins Saint-Edmond (IF-0902), Whalen (IF-0903) et du Plateau (IF-1102).

Le conseil autorise le directeur du Service des travaux publics à procéder aux demandes de soumissions par invitations écrites. Celui-ci est le seul responsable de l'appel d'offres à qui est confié le mandat de fournir toute information à l'égard de ladite demande de soumissions.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 18-11

DÉPÔT DU RAPPORT FINAL DES PERMIS ET CERTIFICATS

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu d'accuser réception du rapport final des permis et certificats préparé par le directeur du Service d'urbanisme et de l'environnement pour l'année 2010 représentant une valeur déclarée de 36 865 825 \$ comparativement à 30 292 717 \$ pour l'année 2009.

Adoptée à l'unanimité.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-P-634 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 09-603 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Madame Marie-Eve D'Ascola explique les buts et conséquences de l'adoption du règlement suivant :

- Projet de règlement numéro 10-P-634 modifiant le règlement numéro 09-603 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Madame D'Ascola demande au directeur du Service d'urbanisme et de l'environnement, monsieur Louis Desrosiers à informer d'avantage les citoyennes et citoyens sur les objectifs et particularités du projet de règlement.

Madame D'Ascola donne ensuite la parole aux personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ledit projet de règlement.

À la fin des discussions, le conseil procède à l'adoption du règlement numéro 10-634 sans ajout, correction ou modification.

Rés. : 19-11

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 10-634 –
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
09-603 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECT-TURALE**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'adopter le règlement numéro 10-634 modifiant le règlement numéro 09-603 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale comportant vingt-cinq pages.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 20-11

**DEMANDE D'AFFICHAGE TEMPORAIRE – ÉVÉNEMENT
2011 DU FESTIVAL SNOWBOARD JAMBOREE À LA
STATION TOURISTIQUE DE STONEHAM**

Considérant que le Snowboard Jamboree est un évènement à rayonnement international qui se tiendra du 14 au 20 février 2011;

Considérant que les organisateurs du Snowboard Jamboree ont fait une demande pour l'implantation temporaire d'une enseigne;

Considérant que le conseil municipal dispose des pouvoirs permettant d'autoriser l'implantation d'une enseigne en vertu de l'article 15.6.1 du règlement de zonage numéro 09-591;

Considérant que le ministère des Transports du Québec a donné son autorisation pour que les organisateurs installent leur enseigne sur un lot sous leur juridiction et étant leur propriété;

Considérant que l'enseigne en question a été conçue par un ingénieur et que les organisateurs du Snowboard Jamboree assure sa stabilité;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil autorise le fonctionnaire désigné à émettre le certificat d'autorisation relatif à l'implantation d'une enseigne temporaire pour l'évènement Snowboard Jamboree qui se tiendra du 14 au 20 février 2011 selon la condition suivante :

- L'affiche devra être démantelée au plus tard dix jours suivants la fin dudit évènement.

Adoptée à l'unanimité.

**DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES – ORGANISMES DU
MILIEU**

Rés. : 21-11

CANTONS CULTURE

Considérant l'intérêt manifesté par Cantons Culture à réaliser des activités culturelles sur le territoire de la municipalité en 2011;

Considérant la volonté du conseil municipal de dynamiser le centre du village de Stoneham;

Considérant la volonté du conseil municipal d'augmenter les activités culturelles sur le territoire de la municipalité;

Considérant que les gens au sein du comité de Cantons Culture ont une expérience dans le domaine des arts de la scène;

Considérant que la Grange du presbytère a été rénovée pour en faire entre autres un lieu culturel;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'accorder une aide financière à Cantons Culture afin que cet organisme puisse présenter une programmation d'activités culturelles à la grange du presbytère et sur le territoire de la municipalité en 2011.

Les fonds nécessaires à ce projet, soit 6 000 \$ seront pris à même le poste budgétaire de subvention aux organismes locaux numéro 02-701-90-970.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 22-11

CORPORATION DE LOISIRS DE VERTMONT-SUR-LE-LAC

Considérant l'intérêt manifesté par la Coopérative de Vertmont-sur-le-Lac quant à la fabrication d'une patinoire sur le terrain de tennis de la Coopérative pour la saison 2010-2011;

Considérant que ce projet est destiné à tous les résidents du secteur Vertmont-sur-le-Lac, qu'ils soient membres ou non-membres et également offert à la population des cantons unis;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par monsieur le conseiller François du Sablon et résolu d'autoriser la direction du Service des loisirs et de la culture à verser la somme de 2 000 \$ à la Coopérative de Vertmont-sur-le-Lac, afin de permettre à cette dernière d'acheter du matériel pour faire et entretenir la patinoire permettant ainsi d'amortir les coûts de l'électricité pour la saison 2010-2011.

Adoptée à l'unanimité.

À 22 h 09, le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné quitte la salle du conseil.

Rés. : 23-11

DEMANDE DE SUBVENTION 2011 – ORGANISME RÉGIONAL

Considérant notre politique de reconnaissance et de soutien aux organismes locaux et régionaux;

Considérant la demande de soutien financier reçue par le regroupement Action prévention Jeunesse des Laurentides;

Considérant que la demande de soutien financier de cet organisme régional répond aux conditions dictées par la politique;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'accorder une aide financière de 300 \$ au Regroupement Action Prévention Jeunesse des Laurentides. Les sommes nécessaires sont disponibles au poste budgétaire numéro 02-701-94-970.

Adoptée à l'unanimité.

À 22 h 12, le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné revient à la salle du conseil.

Rés. : 24-11

RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION – ENGAGEMENT D'UNE COORDONNATRICE AUX LOISIRS ET À LA CULTURE

Considérant les démarches entreprises en vue de combler le poste de coordonnateur aux loisirs et à la culture, laissé vacant par le départ de madame Catherine Perreault le 14 octobre dernier;

Considérant que le poste de coordonnateur aux loisirs et à la culture a fait l'objet d'un concours d'emploi, publié dans l'édition du mois de novembre dans le journal le Soleil, dans l'édition de novembre du Petit Rapporteur et sur plusieurs sites Internet;

Considérant le rapport du comité de sélection sur les résultats du processus de sélection et que madame Noémie Landreau possède les qualifications et les compétences nécessaires au poste;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil :

- Accepte la recommandation du comité de sélection, relatif au concours d'emploi pour l'engagement d'une coordonnatrice au Service des loisirs et de la culture;
- Nomme, à compter du 24 janvier 2011, madame Noémie Landreau, au poste de coordonnatrice au Service des loisirs et de la culture, suivant les conditions d'embauche décrites au rapport du comité de sélection et conformément à la convention collective des travailleuses et travailleurs municipaux des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 25-11

ENGAGEMENT DU PERSONNEL D'ENCADREMENT – PROGRAMMATION D'HIVER 2011

Considérant la demande du ministère du Revenu du Québec exigeant que les professeurs de nos programmations soient placés sur notre liste de paie;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accepter le rapport du Service des loisirs et de la culture pour l'embauche du professeur ci-dessous sur notre liste de paie visant les activités de la programmation hiver 2011:

Espagnol intermédiaire Madame Dulce Tania Delgado
Roig 20 \$/hre

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 26-11

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2011 – MAISON DES JEUNES L'ATÔME

Considérant qu'un conseil d'administration permanent légalement constitué gère les affaires de la Maison des jeunes l'Atôme;

Considérant le soutien financier de 20 000 \$ prévu par le conseil municipal lors de l'adoption de son budget d'opération pour l'année 2011;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture afin de procéder au paiement de ce montant en quatre versements égaux;

Considérant l'importance accordée à l'implication des jeunes dans notre municipalité;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu d'autoriser la direction du Service des loisirs et de la culture à procéder au paiement d'une aide financière au montant de 20 000 \$ à la Maison des jeunes l'Atôme et ce, en quatre versements égaux de 5 000 \$ prévus pour les mois de janvier, mars, juillet et octobre 2011. De plus, nous comptons sur la collaboration de la Maison des jeunes pour participer avec la municipalité à certaines activités de loisirs proposées dans le courant de l'année 2011. Les sommes sont disponibles au poste budgétaire numéro 02-701-95-970 du Service des loisirs et de la culture.

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

Le conseiller monsieur François Du Sablon informe les citoyennes et citoyens du projet de regroupement des gens d'affaires de notre municipalité. Au cours des prochains mois, il y aura une première assemblée générale annuelle de l'organisme Stoneham inc. Monsieur Du Sablon invite la population à consulter le site WEB de la municipalité pour plus d'informations.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Miller, maire, invite les citoyennes et citoyens à la période de questions.

Rés. : 27-11

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 22 h 46, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

Robert Miller, maire

Je, Robert Miller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Chatigny, directeur général et
secrétaire-trésorier par intérim